

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 110 (1984)
Heft: 5

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Abri de protection civile et annexes du bâtiment communal à Aran-Villette (Lavaux)

Résultats

La commune de Villette a organisé un concours d'idées sur invitation afin d'envisager la meilleure planification possible des équipements communaux en matière de protection civile et de services. En effet, les communes ayant l'obligation de construire des abris collectifs, il s'agissait de saisir l'opportunité d'une telle réalisation (obligatoirement en sous-sol) pour compléter les équipements communaux.

Il faut donc pour la commune de Villette affirmer la « centralité » du village d'Aran, que ce soit spatialement, création d'une place de village, ou fonctionnellement, création d'une salle polyvalente, pour répondre aux réels besoins d'une commune viticole et résidentielle de 500 habitants. Cette affirmation du chef-lieu de la commune n'est pas le fait d'un choix délibéré au détriment du sud ou du nord du territoire communal, mais parce que ce lieu est le centre géographique de la commune qui accueille déjà l'école et l'administration.

Jury

MM. Jean-Pierre Ortis, architecte, Genève, président ; Pierre Grand, architecte, Lausanne ; Jean Bettems, architecte, Aubonne ; Daniel Porta, syndic, et André Truan, municipal. Suppléant : M. Alfred Chollet, municipal.

Résultats

1^{er} prix : M. François Bachmann, architecte EPFL-SIA à Lausanne. Collaborateurs : MM. Albert Metzger et Bruno Rechsteiner.

2^e prix : M. Fonso Boschetti, architecte FAS à Epalinges. Collaborateur : M. M. Wagner.

3^e prix : M. Rodolphe Lüscher, architecte FAS-SIA. Collaborateur : M. Pascal Schmidt, architecte EPFL.

Les résultats du concours ont montré à l'évidence que plusieurs solutions étaient possibles dans un tel site. Le jury a opté pour la proposition la plus proche des préoccupations des futurs utilisateurs, bien que l'architecture en soit un peu trop banalisée. Ce concours, qui était un cours d'idées, a donc permis à l'autorité, sans s'engager plus avant, de présenter un éventail de solutions possibles et pourra ainsi associer la population à l'élaboration de ce complexe.

Les projets seront exposés à l'intention du public dès le jeudi 15 mars au mercredi 21 mars 1984 y compris, de 16 heures à 20 heures à la grande salle d'Aran, sise au collège.

Aménagement du centre-ville et du Casino de Campione d'Italia (Italie) « Campione Centro 2000 »

Concours international

Le 21 novembre 1983, le secrétariat général de l'Union internationale des architectes (UIA) était informé de la démission des membres du Conseil municipal de la commune de Campione d'Italia, responsable de l'organisation de ce concours international. Depuis, un commissaire préfectoral a été désigné et assure, par intérim, l'administration de la commune.

Nous vous communiquons ci-dessous le texte de la lettre que le commissaire préfectoral vient de faire parvenir au secrétariat général de l'UIA, concernant les décisions prises à propos du concours international « Campione Centro 2000 ».

« Faisant suite au communiqué que votre organisation nous a adressé, nous vous informons que l'administration communale est actuellement confiée à un commissaire préfectoral et qu'il ne paraît pas opportun de donner suite au concours « Campione Centro 2000 ».

» En effet, pour ne pas mettre l'administration communale dans l'impossibilité de donner son aval au projet qui sera sélectionné par la commission compétente, et qui proposera la solution aux problèmes urbains qui se posent, il a été décidé de reporter toutes décisions devant les res-

pensables institutionnels de la commune qui seront élus à l'issue d'une consultation électorale organisée prochainement.

» En conséquence, le communiqué suivant a été rédigé et sera envoyé à tous les concurrents inscrits au concours.

Tous les délais du concours d'architecture « Campione Centro 2000 » sont suspendus, reportant toutes décisions devant les responsables institutionnels de la commune qui seront élus à l'issue d'une consultation électorale organisée prochainement.

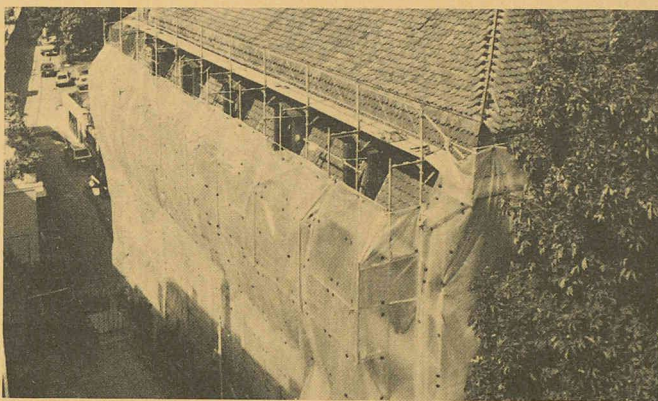
» Pour ce qui concerne la composition du jury, il appartiendra à l'administration nouvellement élue de décider si elle souhaite y faire figurer le nouveau maire et le nouveau délégué à l'urbanisme.

Le commissaire préfectoral D^r Michele de Feis.»

L'UIA se trouve donc dans l'obligation de conseiller à tous les architectes participant de suspendre leurs travaux jusqu'à ce que la nouvelle municipalité statue sur le concours.

L'UIA, pour sa part, suspend son patronage et communiquera sa position officielle dès que la nouvelle municipalité lui aura fait connaître ses intentions concernant le concours de « Campione Centro 2000 ».

Produits nouveaux



Monarflex est adapté à tous les échafaudages normalisés

Lorsque les températures avoisinent celles du gel, la force du vent le degré 3 et plus, les précipitations 3 mm et plus, les travaux de crépissage, d'isolation ou de peinture des façades doivent être malheureusement interrompus. Ces arrêts des travaux dus aux intempéries des saisons peuvent être évités lorsque les échafaudages sont garnis de bâches de protection adéquates *Monarflex*. De plus, et cela n'est pas négligeable, les ouvriers bénéficient de conditions de travail plus agréables et plus saines ; l'entrepreneur voit diminuer les absences pour raison de santé.

Les bâches *Monarflex* sont livrables pour être adaptées à toutes largeurs normalisées d'échafaudages (1,80/2,25/2,50/3,00 et 3,07 m). Les œillets de fixation étanches et incorporés à la bâche par soudage ainsi que des accessoires pratiques développés à cet effet permettent un montage rapide et sûr ainsi qu'un démontage aisé. La transparence à la lumière des bâches de l'ordre de 90% permet de travailler sous leur protection sans recourir à un éclairage additionnel. Lorsque le chantier est ainsi complètement habillé, toute l'enveloppe peut être chauffée avec peu d'énergie. *Monarflex* demeure flexible, même sous les températures les plus basses. La réutilisation du *Monarflex* rend ce type de bâchage d'échafaudages normalisés particulièrement économique.

(Photo Monarflex)

A³E²PL

La vie du comité

Thèmes principaux traités lors des séances du 16 septembre et 1^{er} décembre 1983 :

— *Polyrama* : le comité désire faire paraître non seulement des informations sur nos activités, mais des articles de fond sur des thèmes faisant l'objet de plusieurs numéros. Il fait appel à tous les ingénieurs sortis de notre école pour qu'ils nous proposent des articles d'intérêt général.

— *Annuaire 1984* : les travaux avancent. Par une circulaire, pro-

chainement adressée à des collègues choisis dans chaque volée, nous rechercherons les adresses et autres coordonnées des diplômés ne faisant pas partie de l'A³E²PL, l'école désirant ne pas perdre leur trace ; ils figureront alors également dans ce nouvel annuaire.

Manifestations

— *Assemblée générale* : la prochaine assemblée générale aura lieu le 8 septembre 1984, à Berne, en commun avec la GEP. L'après-midi, diverses visites seront proposées aux participants.

— *Prochaine visite* : une visite du CERN, à Meyrin, sera organisée le 24 février 1984. Les membres seront informés par circulaire.

Journée d'étude

16 juin 1984 à l'EPFL

Cette journée sera consacrée au thème de l'*Introduction de l'informatique dans nos entreprises*. Une table ronde sera précédée par des exposés de MM. Henri Nussbaumer, professeur, et Jacques-Edouard Perrudet. L'apéritif et le repas auront lieu au Copernic. L'après-midi, les participants pourront assister à une présentation d'exemples concrets d'application sous la conduite de M. Philippe Mattenberger. Début de la journée : 10 heures en la salle CM2 de l'EPFL.

Congrès

Société française des thermiciens

Prochaine conférence :

— *Jeudi 1^{er} mars* (journée)

Problèmes industriels du séchage.

— *Mercredi 7 mars*

(journée, Les Renardières)

L'induction et ses applications industrielles. Les derniers développements.

— *Rencontre annuelle à Toulouse*

(les 28, 29 et 30 mai)

Les mesures thermiques, application aux systèmes et aux processus industriels : diagnostic, contrôle et conduite.

— *Jeudi 8 mars*

Le dessalement solaire.

Actualité

Création d'un groupe romand de l'ASIC

Le 26 janvier dernier a été annoncée la création d'un groupe romand de l'ASIC (Association suisse des ingénieurs-conseils), réunissant les membres des cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud. Son effectif est actuellement de 21 membres, auxquels vont s'adjoindre prochainement 5 nouveaux ingénieurs-conseils. Il existe ainsi maintenant six groupes locaux de l'ASIC, soit Fribourg, Berne, Suisse centrale, Suisse orientale, région de Bâle et le nouveau groupe de Suisse romande.

Cette création répond aux exigences suivantes :

- meilleurs rapports entre membres romands ;
- contacts directs avec les administrations cantonales et communales ;
- recrutement de nouveaux membres ;
- coordination avec le comité suisse de l'ASIC ;
- équilibrage de la participation régionale au sein du comité suisse et de la société ;
- liaison entre l'ASIC et la FIDIC (Fédération internationale des ingénieurs-conseils), dont le secrétariat s'est installé à Lausanne en 1982¹, et avec les institutions internationales établies à Genève.

Rappelons que l'ASIC a été fondée en 1912 ; elle rassemble des ingénieurs-conseils indépendants, membres à titre individuel et non en tant que représentants de bureaux d'ingénieurs. Elle compte actuellement 200 membres, employant en Suisse et à l'étranger quelque 2000 collaborateurs : ingénieurs, techniciens, dessinateurs et personnel administratif.

L'ASIC appartient aux sociétés suivantes :

- FIDIC (l'ASIC en est membre fondateur, en 1913) ;
- Conférence suisse de la construction ;
- Union centrale des associations patronales suisses ;
- Conférence des architectes et ingénieurs indépendants suisses.

Elle fait de plus partie de la commission paritaire qui règle avec la Fédération suisse des architectes indépendants (FSAI) les relations avec les collaborateurs.

Le but principal de l'ASIC est de sauvegarder la compétence et l'autonomie des ingénieurs-conseils suisses se vouant, en toute indépendance, à leur activité professionnelle. Elle cherche à atteindre ce but par les moyens suivants :

- information du public sur le champ d'activité des ingénieurs-conseils indépendants, en mettant en évidence les avantages d'un avis compétent ;

- conseils aux administrations, aux sociétés ou aux particuliers quant au choix d'ingénieurs-conseils, notamment par la diffusion de la liste des membres de l'ASIC où figure l'activité principale et la spécialisation de chacun d'entre eux ;
- attention apportée aux questions relevant de l'éthique professionnelle et des problèmes d'employeur ;
- établissement de principes de base pour les mandats confiés aux membres et le calcul de leurs honoraires ;
- échange d'expériences professionnelles.

L'ASIC nomme des commissions ou des groupes de travail chargés d'étudier les questions liées à la profession d'ingénieur-conseil, notamment dans les relations avec les autorités, l'établissement de contrats de mandat, la responsabilité professionnelle et les contrats de travail avec les employés.

Pour devenir membre de l'ASIC, un ingénieur-conseil doit satisfaire aux exigences suivantes :

- être de nationalité suisse ou résider dans notre pays depuis plus de cinq ans en pratiquant la profession d'ingénieur indépendant ;
- être titulaire d'un diplôme de l'une des EPF ou d'un titre équivalent ;
- avoir exercé la profession d'ingénieur pendant huit ans au moins, dont en tout cas trois ans comme ingénieur-conseil ou avoir assumé des responsabilités de direction chez un ingénieur-conseil pendant la même durée ;
- être actionnaire majoritaire si leur bureau est une société anonyme ;
- exercer la profession d'ingénieur-conseil en Suisse pour son propre compte et de manière indépendante. Il peut exercer une charge professionnelle si son activité d'ingénieur-conseil peut être poursuivie en toute indépendance et si sa charge est compatible avec les statuts de la société ;
- rester indépendant de tout fournisseur ou entreprise en relation avec son activité propre, ce qui implique de n'assurer aucune représentation, de n'assumer aucune activité d'entrepreneur, de ne percevoir d'honoraires que de ses mandants, de renoncer à toute provision, avantages directs ou indirects de quelque sorte, de n'être lié à aucune entreprise publique ou privée.

Dans l'exercice de sa profession, l'ingénieur-conseil ne doit avoir en vue que l'intérêt légitime de son client ; les honoraires qu'il en reçoit doivent constituer son unique rémunération.

Le champ d'activité s'étend du simple conseil aux maîtres d'ouvrage, architectes ou entrepreneurs dans les domaines technique et économique à l'étude partielle ou complète de projets, à la direction de chantier, à la coordination et des travaux. Il peut éga-

lement comprendre des expertises judiciaires ou hors procès. Le responsable du groupe romand de l'ASIC est M. Alain Chassot, ingénieur-conseil ASIC, à Epalinges.

Les formes d'habitats groupés

La Commission de recherche pour le logement (CRL) et l'Office fédéral du logement avaient invité la presse à une présentation du cahier n° 27 du bulletin du logement intitulé «Habitat groupé - aménagement local et procédure d'octroi de permis de construire. Recommandations aux cantons et aux communes» ; cette présentation était suivie d'un débat sur les formes d'habitats groupés et elle s'est tenue à Lausanne le 14 septembre 1983. Dès 1974, la Confédération s'est préoccupée de la recherche en matière de logement et, en 1976, fut fondée la CRL, dont la mission se trouva complétée par la tâche de coordination avec les écoles et des groupements tels que l'ASPAN, etc.

La CRL établit un premier programme de recherche pour la période 1979-1981 et un deuxième programme pour la période 1982-1984. Parmi les sujets à étudier durant cette dernière période, il faut relever notamment la question de la réhabilitation des immeubles anciens ainsi que les rénovations ; de même les études relatives à l'accession à la propriété ont été inscrites au nombre des préoccupations d'étude ; c'est dans ce cadre-là que paraît le volume consacré à l'habitat groupé. Il faut d'emblée remarquer que le schéma général de circulation des idées dans le cadre de l'étude relève davantage du dirigisme — quand bien même il n'est que consultatif ! — que de la participation. Pour ma part, je ne suis pas encore convaincu que la formule de l'habitat groupé, sorte de compromis entre le rêve suisse et l'encasernement, recueille les suffrages de la majorité de nos concitoyens.

Il faut cependant lui reconnaître quelques qualités :

- affectation judicieuse des terrains à bâtir ;
- occupation optimale des zones ;
- utilisation rationnelle du réseau routier et des infrastructures en général ;

- meilleure préservation des sites et des localités existantes par la non-dispersion des volumes bâtis.

Cette liste n'est pas exhaustive, loin s'en faut.

Malheureusement, ces avantages sont compensés trop souvent encore par la lourdeur des procédures d'octroi des diverses autorisations.

L'ouvrage de la CRL recommande une procédure simplifiée pour l'obtention des autorisations pour ce type d'habitat, mais «en laissant à l'autorité communale la liberté d'appréciation nécessaire à l'accomplissement de ses tâches». Pratiquement, l'autonomie de la commune, jalouse de ses prérogatives, bloquera cette ouverture, car l'autorité n'est pas formée, sur les plans intellectuel et technique, pour accélérer ces procédures.

De plus, on pourrait lui opposer une inégalité de traitement par rapport à la procédure à respecter par les constructeurs d'habitat dispersé.

M. Michel Matthey, de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, qui présentait le problème des relations entre habitat groupé et aménagement du territoire, était très clair à ce sujet : l'habitat groupé ne peut constituer qu'une réponse partielle au problème du logement.

Selon M. Markus Gierisch, de l'Office fédéral du logement, cette forme d'habitat permet une économie de terrain et rend la propriété accessible à de plus larges couches de la population, compte tenu des avantages financiers qu'elle offre. Mais, comme l'a fait remarquer un participant, il reste à démontrer que chacun désire devenir propriétaire de son logement ; il est des circonstances nombreuses où la mobilité de l'habitat permet un développement plus adéquat de l'activité professionnelle ou culturelle. En Suisse, en 1970, 28% des logements étaient habités par leur propriétaire ; cette proportion a passé à 30% en 1980 ; il faut relever qu'à la même époque, les propriétaires représentaient 42% en Hollande, 50% en Norvège, 52% au Danemark, 61% en Finlande et même 72% en Hongrie ! On le voit, il n'est pas encore dans la mentalité de nos concitoyens que de devenir propriétaires.

Année	Nombre global de logements construits	Nombre de maisons familiales constr.	Pourcentage de maisons familiales
1970	63 590	10 657	16,8
1971	65 248	10 963	16,8
1972	73 612	12 184	16,6
1973	81 865	13 320	16,3
1974	73 961	11 495	15,5
1975	54 889	8 715	15,9
1976	34 158	7 958	23,3
1977	32 297	10 463	32,4
1978	34 464	12 931	37,5
1979	37 813	15 025	39,7
1980	40 876	16 963	41,4
1981	43 348	15 776	36,4
1982	43 465	13 212	30,5

Source : «la Vie économique»

¹ Voir *Ingénieurs et architectes suisses* n° 24 du 25 novembre 1982, p. 355.

Cette constatation se vérifie si l'on analyse la part des maisons familiales dans la production globale de logements de 1970 à 1982 :

Dans le canton de Vaud, on relève qu'en 1970, seules deux communes (Bussigny et Lutry) acceptaient des habitats groupés. On le voit, l'habitat groupé mérite que l'on s'en préoccupe.

Mais pour que cet habitat recueille davantage d'intérêt de la part des utilisateurs, il faut modifier quelques vieilles habitudes prises dans le domaine du logement :

- il faut que les propriétaires de terrain (et plus particulièrement les communes) acceptent de vendre leurs parcelles à un prix étudié, ou même de les céder sous forme de droit de superficie, à titre onéreux ou non ;
- il faut promouvoir une politique du sol intelligente ;
- il faut supprimer les intermédiaires qui gonflent inutilement le prix du terrain ;
- il faut que les banques offrent aux constructeurs — d'entente avec les pouvoirs publics — de préfinancer les équipements communautaires et d'offrir un financement plus adapté ; par exemple, en réduisant fortement l'amortissement, ou en étudiant un système permettant de supporter les frais engendrés par les habitations vides au début de l'opération, car l'habitat groupé impliquant une construction simultanée, il peut y avoir non-occupation des premières unités ;
- il faut changer la mentalité des acquéreurs ; notre confrère Hans Schaffner — qui sait de quoi il parle, puisqu'en véritable pionnier de ce genre d'habitat, il a construit plus de 200 habitations groupées ! — constatait que les propriétaires les moins fortunés étaient les plus durs à la reconnaissance de l'ouvrage ! « Ces finitions, avouait-il, nous causent des ennuis ; les propriétaires voudraient une Cadillac, alors qu'ils ne peuvent s'offrir qu'une 2 CV ! »

Mais le défi, on en conviendra, est excitant. Les pouvoirs publics prêchent parfois d'exemple : dans le canton de Vaud, on connaît d'importants projets à Crissier ou à Moudon. Mais il appartient au génie propre de nos confrères de rendre attractif ce mode d'habitation ; ils ont à leur disposition dès maintenant une brochure fort bien faite pour convaincre les autorités communales, ou même leurs futurs clients. A eux donc de jouer.

F. Neyroud, architecte SIA.

N. B. Plusieurs exemples de ce type d'habitat existent en Suisse romande : mais nous ne saurions assez recommander une visite des remarquables réalisations existant dans la région de Baden notamment, ainsi qu'un pèlerinage aux exemples désormais classiques de nos confrères bernois.

Vie de la SIA

Section jurassienne

Assemblée générale,
vendredi 2 mars 1984

L'assemblée statutaire 1984 de la section jurassienne de la SIA se tiendra *vendredi 2 mars 1984 à 17 heures au Restaurant de la Couronne, à Courcelon.*

Ordre du jour

1. Communications.
2. Passation et décharge des comptes 1983.
3. Admission de MM. Gorgé, Simonin et Sironi.
4. Dons à un apprenti et à un étudiant méritants.
5. Rapport du président.
6. Nominations :
 - du comité ;
 - des délégués ;
 - des représentants dans les commissions de la SIA.
7. Divers.
8. Conférence : « Aviation militaire moderne suisse, ses obligations et ses objectifs », par M. Georges Fleury, de Delémont, pilote militaire à l'escadre de surveillance.

L'assemblée sera suivie d'un repas en commun.

Communications SVIA

Candidatures

M. Eugen Brühwiler, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1983. (Parrains : MM. J.-C. Badoux et U. Laederach.)
M. Philippe Buxcel, architecte, diplômé EPFL en 1968. (Parrains : MM. J.-P. Varrin et J.-F. Rosselet.)
M. Michael-John Fidler, ingénieur civil, diplômé de University of London, Faculty of Engineering en 1979. (Parrains : MM. J.-C. Badoux et I. F. C. Smith.)
M. Abderrazak Maamir, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1978. (Parrains : MM. H. Bekhouche et J. Chapuis.)
M^{me} Evelyn de Reynier, architecte, diplômée EPFZ en 1971. (Parrains : MM. B. Vouga et N. Herkommer.)
M. Christian Tréboux, ingénieur civil, diplômé EPFL en 1983. (Parrains : MM. J.-C. Badoux et L. Gabella.)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une *opposition motivée par avis écrit au comité SVIA dans un délai de 15 jours*. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA.

GTE et communauté de bureaux d'études exportateurs suisses

Conformément à la décision prise au cours de l'assemblée générale du 27 octobre 1983, l'assemblée générale de SWEXCO se tiendra désormais au printemps et non plus en automne. Par conséquent, la prochaine aura lieu le *jeudi 5 avril 1984, à 10 h. 45, au Bürgerhaus, Neuengasse 20, Berne*. Elle sera suivie d'un apéritif et

d'un déjeuner pris en commun avec les membres du GTE/FAA de la SIA.

Le Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger (GTE) de la SIA, suite à une décision similaire, tiendra son assemblée générale le même jour, soit le *jeudi 5 avril 1984, à 15 h. 30, également au Bürgerhaus, Neuengasse 20, à Berne*.

EPFL

Conférences

Shear and Flexural Strength of Large Diameter Fabricated Steel Tubes.

Cet exposé sera présenté sous l'égide de l'ICOM-Construction métallique par le professeur Geoffrey L. Kulak, Dept. of Civil Engineering, University of Alberta, Calgary (Canada), le *mercredi 14 mars 1984 à 10 h. 15 en salle A30, zone A3 du bâtiment de génie civil à l'EPFL-Ecublens*.

Bibliographie

Revue des revues

AS 59 - Novembre 1983 :

- Walter Schindler, Centre Eich, Ecole supérieure, Niederglatt/ZH.
- François Maurice, Ensemble résidentiel, Les Clos de Miremont, Genève.
- Pierre Zoelly, Maison d'habitation, Zurich.
- Hans + Marguerite Dreher, Maisons d'habitation, Zollikon.
- Vincent Mangeat, Maison Horsten, Nyon/VD.
- Marie-Claude Bétrix, Eraldo Consolascio, Bruno Reichlin, Transformation et nouveau bâtiment d'une fabrique, Cortaillod/NE.
- Jacques Lonchamp, René Froidevaux, Aménagement de Vidy, Secteur du port, Couverts et ateliers, Lausanne.

Construire en bois - Choisir, concevoir, réaliser

par Karl-Heinz Götz, Dieter Hoor, Karl Möhler et Julius Natterer. Un volume 23 x 30 cm, relié toile, 284 pages avec plus de 500 illustrations (photographies, planches, schémas et tableaux), édité par les Presses Polytechniques Romandes, 1015 Lausanne, 1983. Prix : Fr. 98.—.

Cet ouvrage, élaboré par plusieurs spécialistes ingénieurs et architectes, est la traduction du *Holzbaue Atlas*, premier ouvrage aussi complet sur les technologies de pointe qui sont à la base des grandes constructions modernes en bois. Il décrit les propriétés du bois, ses possibilités d'utilisation et ses techniques d'assemblage, les systèmes porteurs de halls et de toitures (en mettant l'accent sur les détails structuraux), les systèmes de

construction à ossature bois, le mode de construction en panneaux et modules. Le texte s'appuie sur une très riche illustration montrant les réalisations actuelles qui existent à travers le monde et qui peuvent être considérées comme exemplaires dans leur ensemble ou pour des détails.

A l'heure d'une recrudescence d'intérêt internationale pour la construction en bois, cet ouvrage simple à consulter a été conçu comme outil de travail pour tous ceux qui, dans ce domaine, projettent, calculent, mesurent, construisent ou exécutent.

Algorithmique et représentation des données (Tome 1)

par M. Lucas, J. P. Peyrin et P. C. Scholl. — Un vol. 16 x 24 cm, 200 pages, Editions Masson, Paris 1983. Prix broché : 80 fr.

L'activité de programmation a subi en quelques années une mutation considérable. L'intérêt du concepteur de programmes s'est déplacé vers l'analyse et la construction d'algorithmes ; l'écriture du programme lui-même étant devenue une activité quasi automatique, relativement simple. Cette évolution est le fruit de la mise en lumière de méthodes de conception d'algorithmes, méthodes ayant remplacé l'ensemble de recettes transmises d'un programmeur à l'autre.

Cet ouvrage présente une méthodologie de construction de programmes utilisant essentiellement la notion de file. Les différents moments de réflexion (recherche de la structure de file, établissement du traitement, choix de la représentation) sont mis en évidence, à travers l'étude d'un ensemble d'exercices de difficulté croissante.

Pour chaque exercice, la méthode utilisée pour construire une solution est clairement explicitée. Quand cela est possible, plusieurs solutions sont présentées, sans préjuger de leur intérêt. En effet, un des objectifs visés est de montrer qu'il y a tout intérêt à être imaginatif lorsque l'on analyse un problème, la découverte de plusieurs solutions permettant éventuellement de choisir la « meilleure » suivant des critères différents.

Deux outils de construction sont détaillés : les files, conduisant aux traitements séquentiels composant la majeure partie des traitements actuels, et les automates d'états finis, permettant d'associer une méthode de conception graphique à une technique extrêmement simple d'écriture de programmes. Pour ces deux outils, la méthode d'analyse, les traitements de base et les structures de représentation des données sont analysées, permettant de bâtir progressivement un algorithme correct, donc de préparer la voie à un programme parfait.

Documentation générale

Pas de documentation générale dans ce numéro.